

# COMMUNE DE VIC LA GARDIOLE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PORTANT SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES EN VUE DE LEUR ALIENATION

#### **Objet et dates de l'enquête publique**

Par arrêté en date du 12 février 2015, Madame le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement d'une portion du chemin communal Bas Saint Georges, ainsi que d'un délaissé voisin compris dans le périmètre du projet d'aménagement du secteur du Moulin à Huile en vue de leur aliénation. Madame Danielle BERNARD-CASTEL a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Madame le Maire de la commune.

#### **Contenu du dossier :**

Le dossier soumis à l'enquête publique ne comporte ni évaluation environnementale ni étude d'impact et n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Il comprend néanmoins une notice explicative et un plan de situation se rapportant à l'objet de l'enquête, pouvant être consulté à la Mairie de Vic la Gardiole, pendant la durée de l'enquête publique, du 2 mars 2015 au 16 mars 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de Vic la Gardiole. Chacun pourra également solliciter auprès des services de la Mairie aux jours et heures ouvrables toute information sur le dossier.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site de la Commune [www.viclagardiole.net](http://www.viclagardiole.net) dans la rubrique « urbanisme ».

#### **Permanences du commissaire enquêteur :**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête publique, Mairie de Vic la Gardiole, pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

- mercredi 4 mars 2015 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 6 mars 2015 de 14 à 17 heures
- lundi 9 mars 2015 de 9 heures à 12 heures

#### **Décisions pouvant être apportées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibèrera, au vu du rapport et des conclusions de Madame Danielle BERNARD-CASTEL, Commissaire Enquêteur, pour prononcer le déclassement des parcelles communales, en vue de leur aliénation. .

#### **Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :**

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Vic la Gardiole le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, à partir du 20 avril 2015.

Le 12 février 2015  
Le Maire,  
Magali FERRIER

